



Extrait du UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article1436>

# COMMUNIQUE DE PRESSE

- BDS - Les actions BDS -



Date de mise en ligne : jeudi 4 novembre 2010

---

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

---

3 novembre 2010

[center]LA « COALITION CONTRE AGREXCO » ENTENDUE à LONDRES  
PAR LE TRIBUNAL RUSSELL SUR LA PALESTINE [/center]

La Coalition contre Agrexco est appelée à intervenir à Londres pour la deuxième session du tribunal RUSSELL sur la Palestine qui siègera du 20 au 21 Novembre 2010

Dans la filiation du tribunal Russel sur le Vietnam initié par B. Russel et J.P. Sartre, le tribunal Russell sur la Palestine entend réaffirmer la prééminence du Droit International comme base du règlement du conflit israélo-palestinien. Il est parrainé par de nombreuses personnalités comme Stéphane Hessel, Raymond Aubrac ou Boutros Boutros Ghali ancien Secrétaire Général de l'ONU.

Lors de la première session qui s'est tenue à Barcelone en mars 2010, le tribunal Russell s'est penché sur les responsabilités de l'Union Européenne et de ses États membres dans les violations et les crimes commis par l'État d'Israël contre le peuple palestinien.

La seconde session qui se tiendra fin novembre à Londres portera sur la complicité des entreprises dans les violations israéliennes du droit international. Le jury sera notamment composé de

Mme Aminata Traoré (ministre de la Culture du Mali),

Mme Mairead Corrigan Maguire (lauréate du Prix Nobel de la Paix 1976), Mme Cynthia McKinney (ancienne membre du Congrès Américain),

M José Antonio Martin Pallin (juge émérite de la Cour suprême, Espagne).

La coalition contre Agrexco sera représentée par Christophe Perrin (La Cimade LR).

Son intervention portera sur :

1 la participation directe de la société Agrexco dans les crimes de guerre commis par Israël en Cisjordanie.

2 la fraude systématique au droit européen : l'exportation en Europe des produits des colonies sous label « made in Israël »

3 les procédures judiciaires engagées en France contre Agrexco, notamment la procédure en référé devant le tribunal de Créteil portée par 8 organisations membres de la Coalition :(Confédération Paysanne, UJFP, La Cimade, CCIPPP, ISM, AURDIP, collectif 69 de soutien au

Peuple Palestinien, Associations des Palestiniens du Languedoc-Roussillon). Cette procédure qui s'appuie notamment sur l'Arrêt Brita de la Cour de Justice Européenne viendra en audience le 24 novembre 2010.

4 les perspectives de poursuites pour complicité de crime de guerre des acteurs européens collaborant avec Agrexco (GF group) sur la base de la loi du 4 août 2010 qui caractérise le crime de colonisation (Code pénal, Art. 461-26) et la complicité de crime de guerre (Code pénal, Art.

213-4-1 alinéa 2) commise par les entreprises (Code de procédure pénale, Art.689-11).

CONTACT : Christophe Perrin, 06 79 48 50 73 - 04 67 06 90 36

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

coalitioncontragrexco@gmail.com

UJFP (Union Juive Française pour la Paix), CCIPPP (Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien),

ISM ( International Solidarity Movment), AURDIP (Association des Universitaires pour l'Application du Droit International en Palestine)